



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, André LEFEUVRE, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Pierre MARTIN, Jean RONSIN

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Nicolas BELLOIR, Jacques BENARD, Jean-Luc Bourgeaux, Marc HERVE et Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 16 novembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/11/05 Transformation du poste « technicien de surveillance des PPC »

Comité Syndical du 26 novembre 2018

N°18/11/05 Transformation du poste « technicien de surveillance des PPC »

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération N°09/01/08 créant un poste de technicien de catégorie B pour assurer le suivi des périmètres de protection,

Vu l'impossibilité de prolonger le CDD de l'agent qui assure actuellement le suivi des PPC et ce depuis deux ans et qui donne entière satisfaction,

Vu la pérennité du poste à moyen terme.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **TRANSFORMER** le poste de technicien « suivi des périmètres de protection » de catégorie B en catégorie C

2°) **LANCER** la phase de recrutement sur ce poste

3°) **AUTORISER** le Président à procéder au recrutement

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 26 novembre 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

